

Cour d'Appel de Paris
Tribunal judiciaire de Créteil

Jugement prononcé le : 26/01/2022
13-2 chambre correctionnelle
N° minute :
N° parquet :

EXTRAIT TERMINÉ DU REGISTRE
DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CRÉTEIL

**JUGEMENT CORRECTIONNEL
SUR OPPOSITION**

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Créteil le VINGT-SIX JANVIER
DEUX MILLE VINGT-DEUX,

composé de juge, présidente du tribunal correctionnel
désignée conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de
procédure pénale.

Assistée de Madame greffière,

en présence de , substitut placé,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et
poursuivant

ET

Jugé et opposant

Nom :
né le

Nationalité :

Situation familiale :

Situation professionnelle :

Antécédents judiciaires :

Demeurant :

FOSSÉS FRANCE

Situation pénale :

comparant assisté de Maître SCHINAZI Allan avocat au barreau de PARIS,

Prévenu du chef de :

CONDUITE DE VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE :
CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,80 GRAMME
(SANG) OU 0,40 MILLIGRAMME (AIR EXPIRE) faits commis le 6 juin 2019
21h15 à

ccc d'infos le 02/12/22

DEBATS

Le tribunal a délibéré et statué conformément à la loi en ces termes :

Par ordonnance pénale en date du _____, le PRESIDENT DU
TRIBUNAL JUDICIAIRE a déclaré _____ coupable
des faits qui lui sont reprochés ;

Pour les faits de CONDUITE DE VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT
ALCOOLIQUE : CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,80
GRAMME (SANG) OU 0,40 MILLIGRAMME (AIR EXPIRE) commis le 6 juin
2019 à 21h15

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de

Déclare recevable l'opposition formée par

Met à néant l'ordonnance rendue le _____ **à l'encontre de**
et statuant à nouveau ;

Déclarer recevable

Prononce la nullité du contrôle d'alcoolémie le 06 juin 19

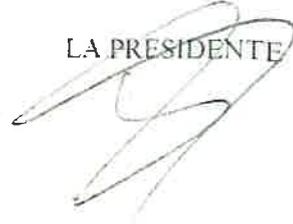
Relaxe _____ **des fins de la poursuite :**

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière

LA GREFFIERE



LA PRÉSIDENTE



le 05/12/22